

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 57
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TREIZE AVRIL à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET
AFFAIRE N°2026_034_CC_32
Désignation des représentants au sein des instances de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion

M. Thierry ROBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Eddie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - Mme Manon VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Virginie SALLE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 63

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
7 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
20/04/2026

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Jean Yves LANGENIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Eglantine VICTORINE - M. Gabriel AUBERT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Nila RADAKICHENIN procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIANANT procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026_034_CC_32 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES INSTANCES DE LA RÉSERVE NATURELLE MARINE DE LA RÉUNION

Le Président de séance expose :

Contexte

La Réserve Naturelle Marine de La Réunion (RNMR) créée par le décret 2007-236 du 21 février 2007 est gérée par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) composé de l'État, la Région Réunion, le Conseil Départemental, le Territoire de l'Ouest ainsi que les communes de Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres du groupement. Elle constitue le lieu de discussion de la stratégie du groupement et permet de gérer l'administration du groupement. Les représentants des membres du groupement et leurs suppléants sont désignés par les autorités compétentes.

Comité Consultatif

Le Comité Consultatif (CC) donne son avis sur le fonctionnement de la RNMR, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par le décret de création.

Il est composé de 4 collèges :

- 1^{er} collège : 11 représentants des administrations civiles et militaires de La Réunion et des établissements publics de l'État (Préfecture, Rectorat, DEAL, DAAF, Gendarmerie Nationale, DMSOI, DJSCS, IFREMER, Conservatoire du Littoral, Parc National, BNOI) ;
- 2^{ème} collège : 11 élus locaux représentants les collectivités territoriales ou leurs groupements (Conseil Régional, Conseil Départemental, Commune de Saint-Paul, Commune de Trois-Bassins, Commune de Saint-Leu, Commune des Aviron, Commune de l'Étang-Salé, Territoire de la Côte Ouest, Office de l'Eau, IRT, Centre de Ressource et d'Appui pour la gestion du risque requin ;
- 3^{ème} collège : 11 représentants des usagers ;
- 4^{ème} collège : 11 personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations au sein des instances de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion. Cette décision sera consignée au procès-verbal de la séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 10 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- DESIGNER M. Didier FOS en tant que titulaire pour représenter le Territoire de l'Ouest au sein de l'assemblée générale du GIP de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion

- DESIGNER M. Salim NANA IBRAHIM en tant que suppléant pour représenter le Territoire de l'Ouest au sein de l'assemblée générale du GIP de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion ;

- DÉSIGNER M. Salim NANA IBRAHIM en tant que titulaire pour représenter le Territoire de l'Ouest au sein du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion ;

- DÉSIGNER M. Didier FOS en tant que suppléant pour représenter le Territoire de l'Ouest au sein du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président